



INFOR JEUNES  
BRUXELLES

S'orienter  
vers les

**ÉTUDES SUPÉRIEURES**



# Guide réalisé à l'initiative d'Infor Jeunes Bruxelles

2018 - 2019

Rue van Artevelde, 155

1000 - Bruxelles

+32 (0)2 514 41 11

[bruxelles@ijbxl.be](mailto:bruxelles@ijbxl.be)

[www.ijbxl.be](http://www.ijbxl.be)



**INFOR JEUNES**  
BRUXELLES

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I LES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE PLEIN EXERCICE</b> .....	4
Différents types d'établissements.....	4
Approches pédagogiques.....	4
Bachelier ou Master ? .....	6
Les formations de spécialisation.....	7
Le Doctorat .....	7
Les journées portes ouvertes .....	8
<b>II L'ORGANISATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN-DEHORS DU PLEIN EXERCICE</b> ....	9
L'âge minimum.....	9
Les BES (Brevet d'Enseignement Supérieur).....	10
Bacheliers organisés dans l'enseignement de promotion sociale.....	10
La formation en alternance des classes moyennes.....	12
<b>III L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES</b> .....	14
Le CESS et les alternatives.....	14
Les 7 <sup>e</sup> années.....	14
S'inscrire en supérieur : date limite !.....	15
Le minerval.....	16
Les bourses.....	16
Abandon des études.....	18
Autres aides financières.....	18
<b>IV RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES</b> .....	19
Les crédits.....	19
Le seuil de réussite .....	21
Programme de formation .....	21
Allègement.....	22
Le droit de présenter les évaluations à 2 ou 3 reprises.....	22
Limite au nombre d'échecs possibles.....	23

# I LES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE PLEIN EXERCICE

## Dans une Haute École ou à l'Université (de type court et long)

### Différents types d'établissements

---

Il existe 4 types d'établissements d'enseignement supérieur dit « de plein exercice » en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Hautes Écoles, les Écoles supérieures des arts (ESA), les Universités et l'École royale militaire (ERM).

En Belgique, l'enseignement de plein exercice (temps plein) est organisé par :

- 20 Hautes Écoles (HE) dont 9 sont situées à Bruxelles (elles regroupent différents instituts et écoles) ;
- 6 Universités (U) dont 2 sont situées à Bruxelles (+1) (elles sont organisées en différentes facultés) ;
- 16 Écoles supérieures des arts (ESA) dont 8 sont situées à Bruxelles ;
- l'École royale militaire (ERM).

### Approches pédagogiques

---

L'approche pédagogique de l'Universités est différente de celle de la Haute École. L'approche pédagogique de l'Université est plutôt théorique et abstraite. Celle des Hautes écoles sera plutôt concrète, pragmatique, plus directement en lien avec les métiers auxquels elles forment.

L'Université propose un encadrement plus souple qui demande une grande capacité d'autonomie de la part de l'étudiant, pour pouvoir gérer au mieux le grand espace de liberté dont il dispose. Tout y est organisé à grande échelle (auditoires de plusieurs centaines de places, vastes infrastructures, ...).

A l'inverse, la Haute École est organisée en structure plus réduite et l'encadrement est plus présent. Cela permet un soutien plus marqué pour l'étudiant mais donne aussi un aspect plus « scolaire ».

Les formations sont organisées en quatre secteurs répartis de la façon suivante :

Secteurs	Domaines	Université	Haute école	École supérieure des arts
<b>Sciences humaines</b>	Philosophie	X		
	Théologie	X		
	Langues, lettres et traductologie	X		
	Histoire, histoire de l'art et archéologie	X		
	Information et communication	X	X	
	Sciences politiques et sociales	X	X	
	Sciences juridiques	X	X	
	Criminologie	X		
	Sciences économiques et de gestion	X	X	
Sciences psychologiques et de l'éducation	X	X		
<b>Santé</b>	Sciences médicales	X		
	Sciences vétérinaires	X		
	Sciences dentaires	X		
	Sciences biomédicales et pharmaceutiques	X	X	
	Sciences de la santé publique	X	X	
	Sciences de la motricité	X	X	
<b>Sciences et Techniques</b>	Sciences	X	X	
	Sciences agronomiques et ingénierie biologique	X	X	
	Sciences de l'ingénieur et technologie	X	X	
	Art de bâtir et urbanisme	X	X	
<b>Art</b>	Art et sciences de l'art			
	Arts plastiques, visuels et de l'espace		X	X
	Musique			X
	Théâtre et arts de la parole			X
	Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication	X		X
	Danse			X

## Bachelier ou Master ?

---

Les études supérieures de type court (Bachelier) sont organisées par les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des arts.

Les études de type long (Master) sont organisées par les Universités, certaines Hautes Écoles, les Écoles supérieures des arts et l'École royale militaire.

### Études de type court :

- Durée de 3 blocs/année (parfois 4).
- Formation axée sur des cours théoriques mais aussi pratiques avec des stages en milieu professionnel ou en laboratoire.
- À terme, l'étudiant obtient un baccalauréat professionnalisant.



## Études de type long :

- Durée de 5 blocs/année (parfois 4 ou 6).
- Organisées en deux cycles : Bachelier de transition de 3 blocs (il n'est pas professionnalisant et ne prépare pas à exercer un métier) + Master de 2 blocs (parfois 1 ou 3).
- Formation plus générale et théorique durant le Bachelier de transition et plus approfondie durant le Master.

## Les formations de spécialisation

---

Après tes études de Bachelier professionnalisant ou de Master, tu peux suivre un programme supplémentaire (d'au moins 1 an) et obtenir un diplôme de Bachelier spécialisé ou de Master spécialisé.

Par exemple, après le Bachelier infirmier responsable en soins généraux, tu peux te spécialiser dans différents domaines tels que l'anesthésie ou la pédiatrie.

Tu trouveras également en promotion sociale des spécialisations telles que conseiller en environnement ou expertise comptable et fiscale.

## Le doctorat

---

Le doctorat désigne le diplôme de troisième cycle universitaire, menant au grade académique de docteur. Il s'agit d'une expérience de recherche scientifique menant à une thèse. Il dure minimum 3 ans.

## Les journées portes ouvertes

---

Les Universités, les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des arts organisent des journées portes ouvertes.

Avant de faire un choix d'études, lors des journées portes ouvertes, les établissements peuvent te proposer de visiter leurs infrastructures, leurs laboratoires, leur bibliothèque, etc. C'est l'occasion de rencontrer tes futurs professeurs, de recevoir des informations et de poser tes questions sur les différentes filières de formation existantes.

Les journées portes ouvertes sont aussi l'occasion d'avoir un aperçu des différents services proposés aux étudiants.

Certains établissements proposent aussi des cours ouverts. En général, ces cours ont lieu pendant les congés d'automne (Toussaint) et de Carnaval. Participer à ces cours te permettra, par exemple, de découvrir un auditoire, te donnera un aperçu du déroulement d'une séance de cours (rythme, interaction et supports utilisés) et sera l'occasion de rencontrer d'autres étudiants.

Pour connaître les dates des cours ouverts et celles des journées portes ouvertes, consulte les sites Internet des établissements, le site du CEDIEP, [www.cediep.be](http://www.cediep.be) et le site du SIEP, [www.siep.be](http://www.siep.be)



## II L'ORGANISATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN-DEHORS DU PLEIN EXERCICE

L'enseignement de promotion sociale organise des Bacheliers et des Masters. Ce type d'enseignement s'adresse principalement à un public adulte souhaitant se former, se spécialiser, se recycler ou acquérir une nouvelle qualification ou encore un nouveau titre d'études. À la différence des formations de plein exercice (à temps plein), la promotion sociale propose de nombreuses formations à horaire décalé, en journée (souvent en demi-journée) ou en soirée.

Les titres obtenus en promotion sociale sont les mêmes que ceux obtenus en Haute École.



### **L'âge minimum pour être diplômé d'un Bachelier de promotion sociale**

---

Tu dois avoir 23 ans accomplis pour être diplômé d'un Bachelier professionnalisant. Ce critère d'âge ne s'applique pas pour les Bacheliers propres à l'enseignement de promotion sociale (cf. page 10).

Tu dois avoir 24 ans accomplis pour être diplômé d'un Bachelier de Transition.

Tu dois avoir 26 ans accomplis pour être diplômé du grade de Master (exceptions possibles).

Il n'y a pas de condition d'âge pour être diplômé d'un BES (Brevet d'Enseignement Supérieur).

## Les BES (Brevet d'Enseignement Supérieur)

---

Il s'agit d'un titre de l'enseignement supérieur qui s'obtient généralement au terme de 2 années d'études en promotion sociale.

Les BES apportent une qualification de niveau supérieur donnant accès à un métier clairement défini :

- Animateur en action collective politique, culturelle et sociale
- Conseiller en administration et en gestion du personnel
- Conseiller en insertion socioprofessionnelle
- Formateur en alphabétisation
- Gestionnaire d'unité commerciale
- Guide touristique – guide régional
- Régisseur général de spectacles
- Webdesigner
- Webdeveloper

## Bacheliers organisés uniquement dans l'enseignement de promotion sociale

---

Il existe 5 bacheliers propres à l'enseignement de promotion sociale :

- Optique-optométrie
- Conseiller conjugal et familial
- Dessin des constructions métalliques et mécaniques
- Scénographie
- Vente



## La formation en alternance des classes moyennes

A l'EFPP, à Bruxelles, il est possible de suivre plus de 70 formations en alternance pour apprendre un métier et devenir un potentiel chef d'entreprise. L'EFPP a pour mission de former à des métiers artisanaux, commerciaux et de services souvent exercés en tant qu'indépendant.

La formation en alternance allie cours théoriques, pratiques et de gestion au centre de formation (1 ou 2 jours par semaine) et stage pratique en entreprise (3 ou 4 jours par semaine).

### Listings des différentes formations existantes de l'EFPP :

L'IFAPME, en Wallonie, en organise davantage (environ 200).

#### A

Accueillant  
d'enfants

Administrateur  
conseil en  
réseaux  
télématiques

Agent  
commercial

Agent de  
voyages

Agent immobilier

Animateur

Animateur/  
réalisateur radio

Antiquaire

Arboriste

#### B

Bijoutier-joaillier

Boucher-  
Charcutier

Boulangier-  
Pâtissier

#### C

Candidat courtier  
d'assurances

Candidat expert-  
comptable

Carreleur

Carrossier-  
réparateur

Coiffeur /  
Gestionnaire de  
salon de coiffure

Commerçant-  
détaillant

Comptable

Concepteur  
de produits

multimédias

Confiseur-  
Chocolatier

Conseiller  
commercial  
automobile

Conseiller en  
commerce  
international

Conseiller en  
gestion du  
personnel

Conseiller en  
marketing

Conseiller en  
publicité

Conseiller  
en vente et  
bien-être des  
petits animaux  
domestiques

Conseiller fiscal

#### D

Décorateur  
d'intérieur

Directeur de  
maison d'enfants

Directeur de  
maison de repos

#### E

Ébéniste

Entrepreneur  
e-commerce

Entrepreneur de  
jardins

Entrepreneur de  
maçonnerie et de  
béton

Esthéticien /  
Gestionnaire  
d'institut de  
beauté

Esthéticien  
Canin

Étalagiste

Expert  
immobilier

**F**

Fleuriste

Frigoriste

**G**

Garagiste-  
réparateur

Gestion

Gestionnaire  
d'un point de  
vente

Glacier

(Info)graphiste

Guide  
touristique/  
Guide régional

**H**

Herboriste

Hôtelier

**I**

Infographiste

Installateur-  
électricien

Installateur  
en chauffage  
central

Installateur  
sanitaire et  
plomberie

**J**

**K**

**L**

**M**

Maçon-  
bétonneur

Masseur

Mécanicien et  
négociant en  
cycles

Mécanicien  
motos

Menuisier –  
Charpentier

**N**

Négociant  
en véhicules  
d'occasion

**O**

Opticien

Organisateur  
d'évènements

Organisateur de  
banquet et de  
réception

**P**

Peintre en  
bâtiment /  
Entrepreneur  
peintre en  
bâtiment

Photographe  
en techniques  
numériques

Préparateur de  
plats traiteurs

**Q**

**R**

Réalisateur  
audio-visuel

Réceptionniste  
de garage  
automobile

Régisseur-  
technicien de  
costumes de  
spectacles

Régisseur-  
technicien de  
spectacles

Responsable de  
rayon

Restaurateur de  
meubles anciens

Restaurateur-  
Traiteur

**S**

Shop Manager

Styliste-  
Concepteur de  
mode

**T**

Tapissier -  
Poseur de  
revêtement des  
murs et du sol

Technicien en  
maintenance  
et diagnostic  
automobile

Technicien  
prothèse  
dentaire

**U, V, W, X, Y, Z**

### III L' ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

#### Le CESS et les alternatives

---

En principe, le CESS - ou un diplôme considéré comme équivalent - est nécessaire pour être admis aux études supérieures. À défaut de CESS, il reste possible d'accéder à l'enseignement supérieur.

En réussissant l'examen d'admission universitaire.

En réussissant un examen d'admission organisé par les Hautes Écoles afin d'accéder aux études de Bachelier en assistant social ou en conseiller social.

En réussissant une épreuve préparatoire aux études d'enseignement supérieur paramédical de type court (A1) organisé par un jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'accéder au Bachelier infirmier responsable en soins généraux et au Bachelier sage-femme.

De nombreuses écoles de promotion sociale proposent également des études de niveau supérieur. La plupart de ces écoles organisent, pour ceux qui n'ont pas le CESS, un test d'admission. Ce test comporte généralement une épreuve de mathématiques et une épreuve de français.

#### Les 7<sup>e</sup> années

---

Il existe des 7<sup>e</sup> années secondaires préparatoires à l'enseignement supérieur. À Bruxelles, tu peux faire une 7<sup>e</sup> mathématiques, une 7<sup>e</sup> sciences ou une 7<sup>e</sup> en arts du spectacle et techniques de diffusion.

Si tu es dans l'enseignement professionnel, tu dois faire une 7<sup>e</sup> année pour obtenir le CESS. Si tu comptes entamer des études supérieures après l'enseignement professionnel, il est conseillé de suivre une 7<sup>e</sup> année professionnelle de formation générale (type C).

## S'inscrire en supérieur : date limite ! \_\_\_\_\_

La date limite pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur est le 31 octobre. Mais attention, la plupart des Universités clôturent leurs inscriptions plus tôt, à savoir le 30 septembre pour l'ULB et l'UCL, par exemple. Il est toujours très important de lire attentivement les modalités d'inscriptions et le règlement d'ordre intérieur de chaque établissement avant d'entreprendre une quelconque démarche.

En 1<sup>er</sup>, l'étudiant peut se réorienter et modifier son inscription jusqu'au 15 février sans rien devoir payer en plus. Cependant, il faut motiver ce changement et le jury des études vers lesquelles il souhaite s'orienter doit approuver la demande.

Attention, le nombre d'échecs est limité. Il peut représenter un frein à l'inscription (cf. page 23).



## Le minerval

---

Pour pouvoir suivre des études supérieures, tu dois payer un minerval.

L'établissement d'enseignement supérieur ne peut exiger aucun paiement avant le 31/10.

10% du minerval doit être payé pour le 31 octobre au plus tard. Le reste doit être payé pour le 4 janvier au plus tard.

A défaut, l'établissement notifiera la décision selon laquelle l'étudiant n'aura plus accès aux activités d'apprentissage, ne pourra être délibéré, ni bénéficier d'aucun report ou valorisation de crédits. Par contre, son inscription à l'année académique en cours restera comptabilisée comme une année d'échec et il restera redevable du solde.

Si tu veux abandonner ton année, il est préférable de le faire avant le 1<sup>er</sup> décembre. Dans ce cas, ton année ne sera pas considérée comme un échec et tu pourras être remboursé d'une partie du minerval.

## Les bourses

---

Il existe des bourses pour financer les études supérieures de plein exercice.

Une allocation d'études (ou bourse d'études) est une aide financière octroyée aux étudiants de condition peu aisée, de la 1<sup>e</sup> année de leurs études secondaires jusqu'à la fin de leurs études supérieures.

Pour bénéficier d'une allocation d'études, il faut répondre à certaines conditions (conditions pédagogiques, financières, de nationalité et d'âge). L'allocation d'études ne couvre qu'une partie des frais des études. Il faut introduire une nouvelle demande pour chaque année d'étude.

La demande doit être introduite pour le 31 octobre au plus tard. Pour ce faire, il faut remplir et envoyer un formulaire via Internet ou un courrier recommandé.

Les étudiants qui se sont vus accorder une allocation d'études ne paient pas de minerval à condition d'apporter la preuve que la demande a bien été acceptée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Normalement, 10% du minerval doit être payé pour le 31 octobre et le solde pour le 4 janvier. Deux exceptions sont toutefois prévues à cette règle pour les étudiants qui ont sollicité une allocation d'études :

Si l'étudiant n'a pas reçu son allocation d'études au delà du 4 janvier, il peut attendre la réponse du service des allocations d'études. Si l'allocation est accordée, il ne devra pas payer le solde (et les 10% déjà payés seront remboursés par l'établissement).

Si l'allocation d'études est refusée à l'étudiant postérieurement au 4 janvier, il bénéficiera alors d'un délai de 30 jours à dater de la décision pour payer le solde du montant de son inscription.

Pour l'étudiant qui n'est pas boursier, il est possible de bénéficier d'un taux intermédiaire de minerval s'il est considéré comme étant « de condition modeste », c'est-à-dire si les revenus du ménage sont inférieurs à certains montants.

Pour savoir si tu peux être considéré comme tel, rendez-vous sur le site d'Infor Jeunes Bruxelles.



## **Abandon des études**

---

Si tu abandonnes tes études, tu ne garderas pas tes allocations d'études. Si tu as reçu une allocation, tu devras en rembourser une partie. Le montant à rembourser dépend de la date à laquelle tu arrêtes :

- Avant le 1er janvier : 80% du montant de l'allocation accordée.
- Entre le 1er janvier et le 1er mars : 60% du montant de l'allocation accordée.
- Entre le 1er mars et le 1er mai : 50% du montant de l'allocation accordée.
- Si tu n'es pas présent à tous les examens d'une session complète, tu devras rembourser 40% du montant de l'allocation accordée. L'absence non-justifiée à un seul examen suffit pour qu'on te réclame ce remboursement partiel.

## **Autres aides financières**

---

Les allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas la seule possibilité d'aide financière.

Les services sociaux des écoles peuvent, sous certaines conditions, octroyer une aide financière. Tu peux également demander à tes parents de te verser tes allocations familiales si tu ne vis plus avec eux.

Sous certaines conditions, tu pourrais aussi recevoir une aide financière de la part du CPAS.

## IV RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

### Les crédits

---

Les études supérieures de plein exercice sont organisées selon un système d'accumulation de crédits. De manière générale, un bloc comporte 60 crédits (ECTS = European Credits Transfer System) qui sont répartis en unités d'enseignement (UE), elles-mêmes composées d'activités d'apprentissage (AA).

Une UE est une activité d'apprentissage (AA) ou un ensemble d'activités d'apprentissage (cours, travaux pratiques, stages) regroupées parce que poursuivant un objectif commun.

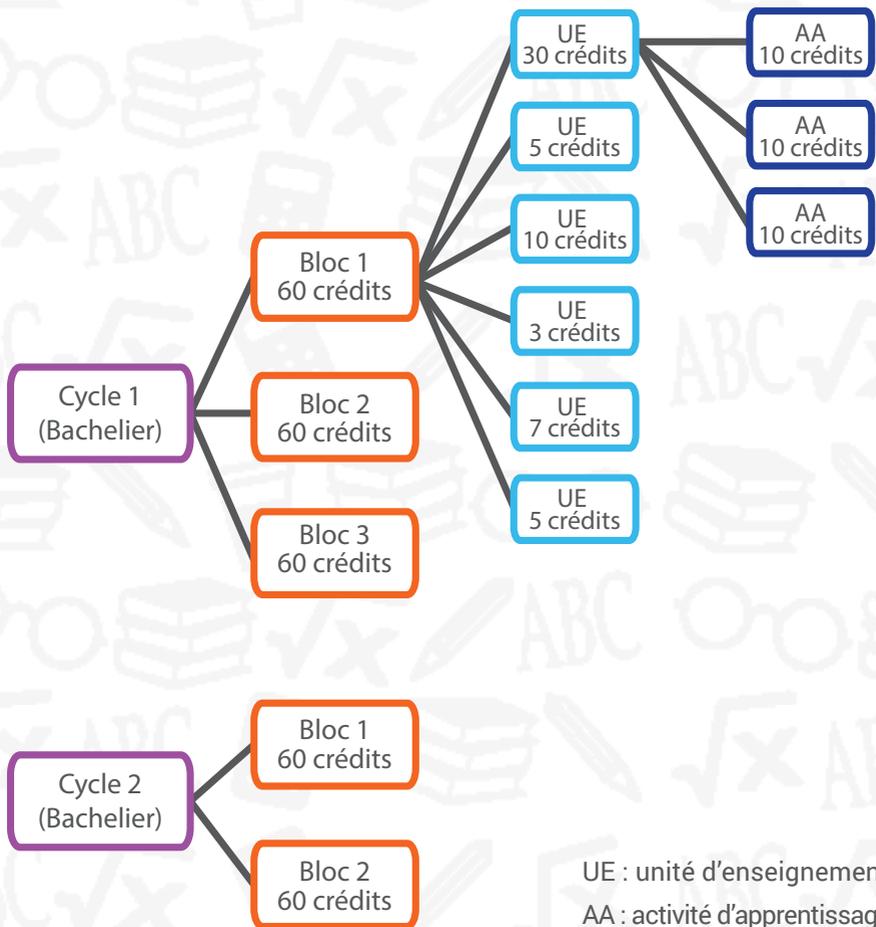
Une UE vaut maximum 30 crédits.

Un crédit est l'unité correspondant à la charge de travail d'un étudiant pour un enseignement. Il comprend non seulement les heures de cours, mais il prend en compte également les travaux pratiques, les travaux en laboratoires, les stages, les travaux personnels, les recherches documentaires, etc.

Il correspond forfaitairement à 30 heures d'activités d'apprentissage.



## Exemple de programme de formation



## Seuil de réussite

---

Pour passer au bloc suivant, il faut avoir validé 45 crédits sur 60.

De manière générale, l'étudiant qui, en fin d'année, a acquis au moins 45 crédits est autorisé à poursuivre son parcours et à s'inscrire dans le bloc suivant. Les crédits non acquis sont reportés au programme de l'étudiant de l'année suivante.

Si l'étudiant a réussi entre 45 et 60 crédits, il passe au bloc suivant et devra repasser les cours du bloc précédent qui n'ont pas été réussis.

Si l'étudiant a réussi entre 30 et 45 crédits, il reste dans le même bloc et peut compléter son programme avec des crédits du bloc suivant, selon l'appréciation de l'école et dépendamment des prérequis\*/corequis\* (cf. fin de page).

Le seuil de réussite d'une UE (Unité d'Enseignement) et de l'année est fixé à 10/20. Il existe différentes pratiques pour calculer la moyenne de l'UE (moyenne arithmétique, pondération, échec absorbant, ...). Ces différentes pratiques sont légalement valables mais la méthode doit avoir été annoncée dès le début de l'année via la fiche descriptive de l'UE.

## Programme de formation

---

Au-delà du premier bloc, l'étudiant peut composer son programme de formation.

En bloc 1, le programme est établi par l'école.

A partir du 2<sup>e</sup> bloc, l'étudiant compose librement son programme en tenant compte des prérequis\*, corequis\*, fin de cycle ou allègement. Ce programme doit toujours être validé par le jury.

\* *Prérequis* : enseignement devant être acquis avant la poursuite d'autres cours.

\* *Corequis* : enseignement devant être suivi lors de la même année.

## Allègement

---

En principe, l'étudiant s'inscrit, chaque année, à un programme d'au moins 60 nouveaux crédits mais il est parfois possible de s'inscrire à plus ou moins de 60 crédits.

Les autorités académiques peuvent exceptionnellement accorder des dérogations sur l'organisation des études de certains étudiants, notamment l'inscription à un programme comportant éventuellement moins de 30 crédits pour une année académique. C'est ce qu'on appelle l'allègement (ou étalement).

Cette dérogation fait l'objet d'une convention avec les autorités académiques établie au moment de l'inscription, révisable annuellement.

Elle ne peut être accordée que pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux dûment attestés.

En fin de cycle (Bachelier ou Master), il est également possible de s'inscrire à moins de 60 crédits s'il reste moins de 60 crédits pour obtenir le grade.

## Le droit de présenter les évaluations à 2 ou 3 reprises

---

Organisation des évaluations durant l'année :

- Quadrimestre 1 : mi-septembre -> évaluation en janvier
- Quadrimestre 2 : 1<sup>er</sup> février -> évaluation en juin
- Quadrimestre 3 : 1<sup>er</sup> juillet -> évaluation début septembre

Les étudiants de premier bloc sont obligés de participer aux évaluations de fin du 1<sup>er</sup> quadrimestre. Pour ceux qui ont échoué, l'école doit organiser au moins 2 autres périodes d'évaluation.

L'étudiant de premier bloc a donc trois chances de réussir (janvier, juin et septembre), du moins pour les examens qui sont organisés en janvier.

Une AA dont l'examen n'aurait pas lieu avant juin, ne pourrait forcément être présentée que deux fois (juin et septembre) de la même année académique.

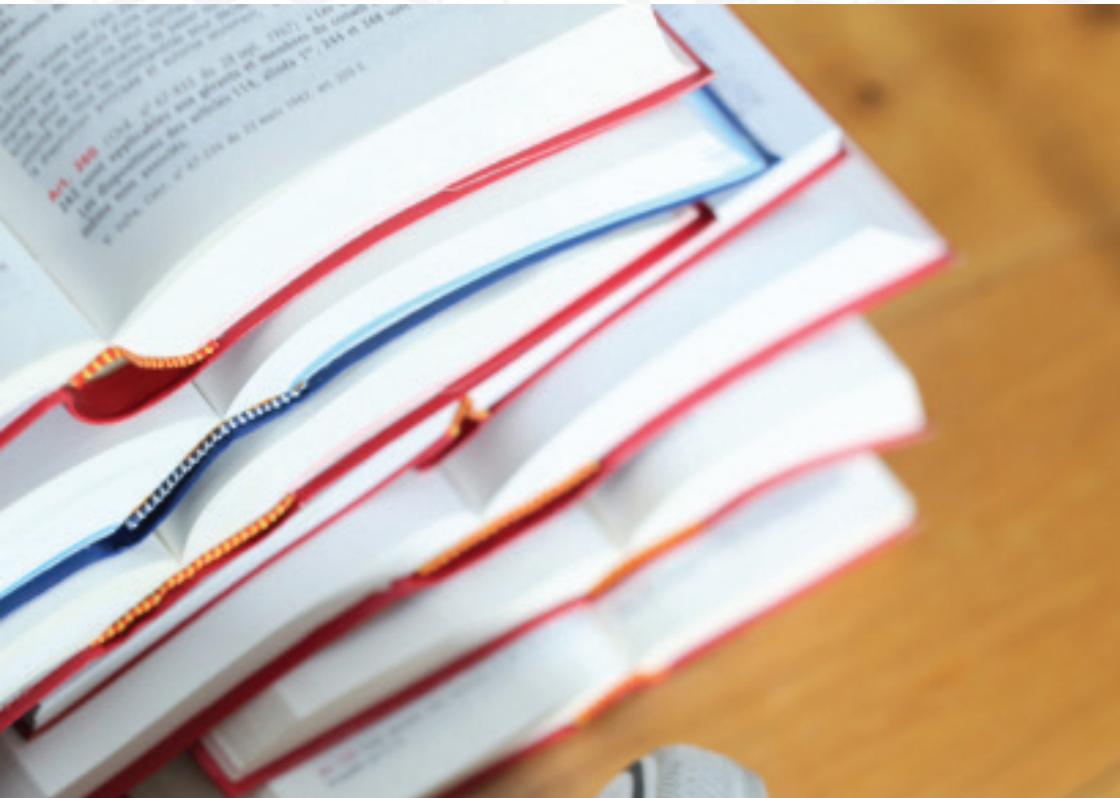
Pour les étudiants (de premier bloc uniquement) qui n'ont pas réussi au moins une des évaluations du mois de janvier, il est possible de décider, avant le 15 février et avec l'accord du jury, d'alléger le programme de cours du 2e quadrimestre. Pour ces étudiants, des activités de remédiation sont organisées. Les activités de remédiation peuvent être valorisées (à concurrence de 5 crédits max).

## **Limite au nombre d'échecs possibles**

---

A partir de 2 ou 3 années échouées, tu risques de ne plus pouvoir poursuivre des études supérieures de plein exercice. On dira que tu n'es plus finançable.

La finançabilité : les règles pour déterminer si tu es finançable ou non sont très complexes. Pour plus d'informations, rends-toi à l'une des permanences d'Infor Jeunes Bruxelles ou complète le test en ligne sur le site d'Infor Jeunes Bruxelles.









**INFOR JEUNES BRUXELLES** propose une animation sur la thématique de l'enseignement supérieur destinée aux élèves de sixième secondaire.

**INFOR JEUNES BRUXELLES** met également à votre disposition des permanences gratuites et sans rendez-vous dans neuf communes de Bruxelles, une permanence juridique pour les questions liées à l'enseignement supérieur et une permanence d'accompagnement et d'orientation scolaire et professionnel.



Retrouvez toutes les informations pratiques sur

**[www.ijbxl.be](http://www.ijbxl.be)**



# **INFOR JEUNES**

BRUXELLES

**S'ORIENTER VERS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES**

2018 - 2019

**Rue van Artevelde, 155**

**1000 - Bruxelles**

**+32 (0)2 514 41 11**

**[bruxelles@ijbxl.be](mailto:bruxelles@ijbxl.be)**

**[www.ijbxl.be](http://www.ijbxl.be)**

